



PROGRAMME NATIONAL TMS PROS

Réseau OF habilités de Midi-Pyrénées
Octobre 2020

VOS CONTACTS PRINCIPAUX : RESEAU OF HABILITES

Marie-Hélène Coatriné : Chargée d’habilitation OF (sauf ECHAFAUDAGE, AMIANTE et RPS)

Marie Aguilar : Chargée d’habilitation (OF ECHAFAUDAGE, AMIANTE et RPS + Ets)

Séverine Desquines : Assistante formation

Eric Bouschbacher : Ingénieur Conseil responsable formation, chef de projet TMS Pros

PROGRAMME NATIONAL TMS PROS : OF HABILITES

1. Qui sommes nous ? Qui êtes-vous ?
2. Rappel de quelques informations sur les TMS
3. Le programme TMS pros, qu'est-ce c'est ?
4. TMS pros : une démarche en 4 étapes
5. L'accompagnement de la CARSAT Midi Pyrénées
6. Les outils d'accompagnement
7. Les ressources à votre disposition

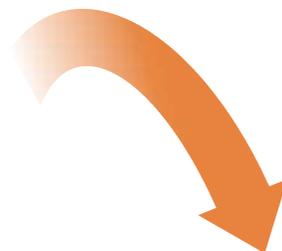


QUI SOMMES NOUS ? QUI ÊTES-VOUS ?

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Nos missions

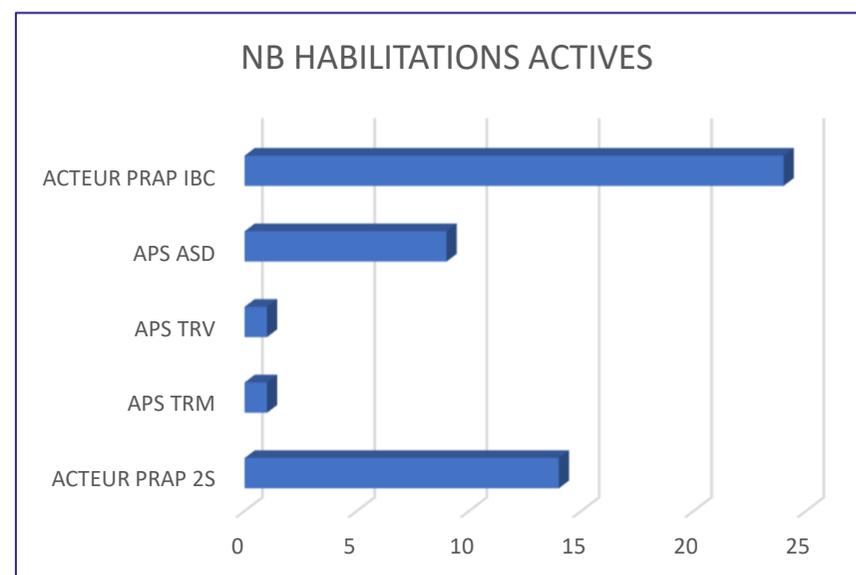
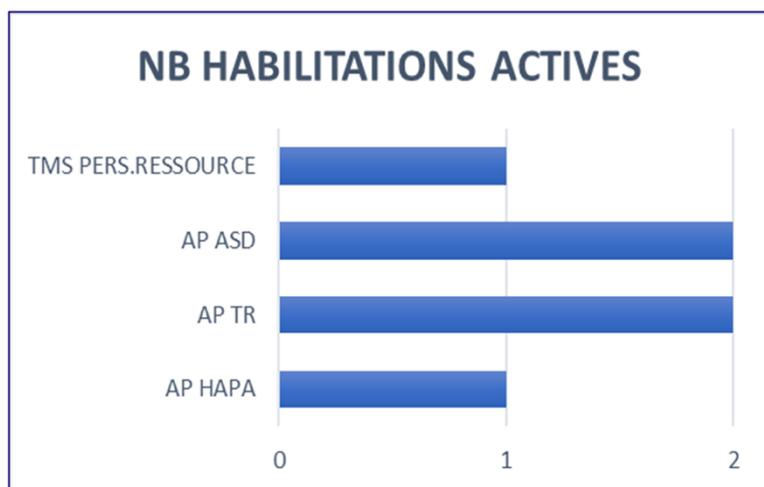
- ▶ **Engager** les entreprises dans la prévention des risques
- ▶ **Cibler** les risques majeurs
- ▶ **Contribuer** à la coordination des acteurs de la prévention



Nos moyens d'actions

- ▶ **Interventions** en entreprises
- ▶ **Incitations** financières
- ▶ **Documentation & information**
- ▶ **Formations**
- ▶ Actions en **partenariat**
 - ▶ **Démultiplication formation**
 - ▶ **OF, Education nationale...**
 - ▶ **Réseaux d'expertise**
 - ▶ **Ergonomes...**

QUI ÊTES VOUS ? (source FORPREV)



Sur la région, en quelques chiffres :

30 OF habilités

6 habilitations « animateur »

+ 1 habilitation Formation de formateurs
(PRAP-IBC)

49 habilitations « acteur »

LES DISPOSITIFS DE FORMATION TMS

Fonction	Dirigeant	Animateur de la démarche	Salarié
Rôle	Comprendre les enjeux, initier, et piloter le projet de prévention dans son établissement	Animer le projet et conduire la démarche de prévention des TMS	Devenir acteur de la démarche de prévention
Industrie, BTP, commerce	Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS	TMS NIVEAU1 (Personnes Ressources)	ACTEUR PRAP IBC
TRM, TRV		AP TR	APS TRM / APS TRV
Médico-social	Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS dans le secteur de l'aide et soin à la personne (SSMS - ancien HAPA)	AP HAPA / SSMS	ACTEUR PRAP 2S
Aide et soin à domicile		AP ASD	ACTEUR PRAP 2S APS ASD

UN OBJECTIF COMMUN = PARTENAIRES

1. La montée en compétence des salariés : un objectif commun

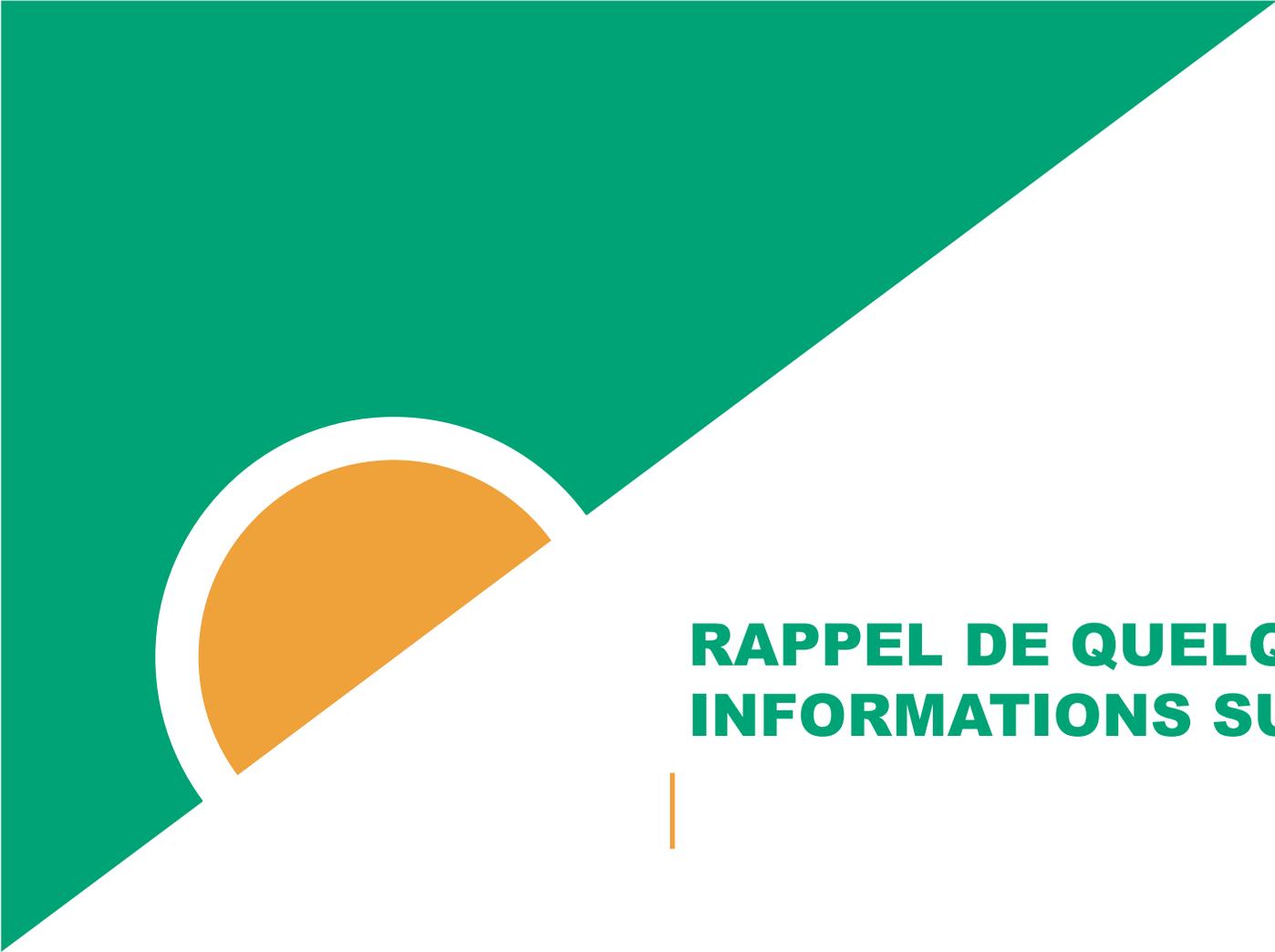
- Un principe de prévention éprouvé
- Un pallier essentiel pour l'autonomie en prévention des entreprises

2. La démultiplication par des organismes habilités : un objectif gagnant-gagnant

- Une nécessité pour nous face au nombre d'entreprises et de salariés
- Un gage de qualité garanti par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels (CNAM, INRS, CARSAT)
- Un marché protégé et qui est, en contrepartie, contrôlé

3. Offre de service Carsat

- Une animation de réseau
 - Globale (newsletter, actualités...)
 - Spécifique par dispositif habilité (Journées d'accompagnement, réunions, webinaires...)
- Des liens avec les autres actions du service prévention
 - Relations avec l'INRS, autres CARSAT
 - Autres réseaux (Ergonomes référencés...)
 - Programmes de prévention nationaux et régionaux
 - Incitations financières
 - ...



RAPPEL DE QUELQUES INFORMATIONS SUR LES TMS

L'IMPACT DES TMS SUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES (2018)

Les TMS ont un fort impact sur les entreprises, leurs performances et la pérennité de leurs activités :

- hausse de l'absentéisme
- turn-over important et donc désorganisation du travail
- baisse de la productivité et/ou de la qualité,
- dégradation de l'ambiance de travail
- mauvais climat social
- difficultés à fidéliser les salariés ou difficultés à recruter
- hausse des cotisations AT/MP...

Coûts directs des TMS pour les entreprises



2 mois
Arrêt moyen pour
un accident du travail
lié au mal de dos



2 Milliards d'€
Cotisations versées
par les entreprises
pour les TMS et le
mal de dos



22 Millions
Nombre de journées
de travail perdues à
cause des TMS et
du mal de dos



107 000 ETP
Conséquence des TMS
et du mal de dos sur
l'absentéisme au sein
des entreprises

https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/lessentiel_2018_-_sante_et_securite_au_travail_-_assurance_maladie.pdf



LE PROGRAMME TMS PROS

Notre message aux entreprises

TMS PROS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

TMS Pros
Un programme National de
Prévention



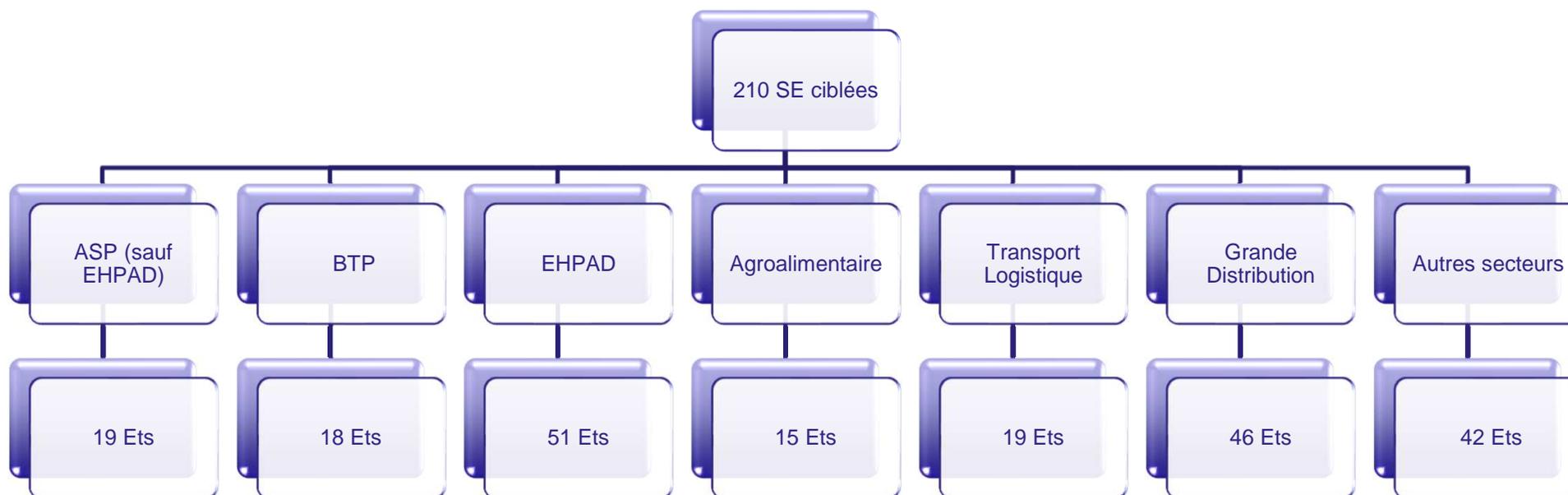
Un ciblage de 7800 Ets dont
210 en MP

- Avec une sinistralité TMS
- Des secteurs professionnels ciblés

Une démarche de prévention

- Accompagnée par la CARSAT
- Avec un site internet en support
- Une offre de formation démultipliée

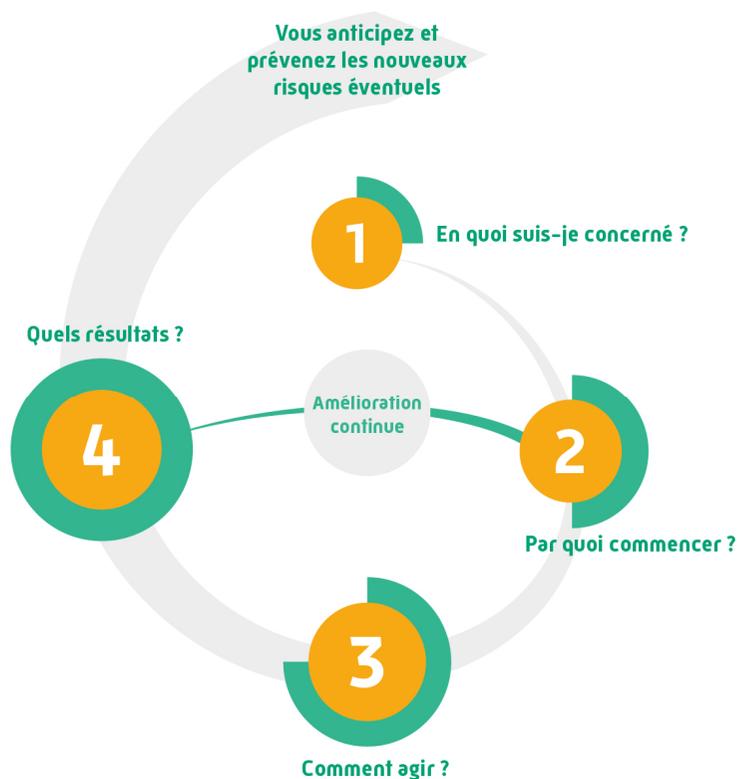
LES SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS EN MIDI PYRÉNÉES





TMS PROS : UN PROGRAMME EN 4 ÉTAPES

DÉMARCHE TMS PROS



Double objectif :

Réduire les effets de l'exposition aux risques des TMS
Rendre les entreprises autonomes face à ce risque

La démarche TMS Pros, c'est :

Une démarche structurée en 4 étapes pour mettre en œuvre des actions face aux TMS

Pourquoi 4 étapes ?

Cela permet la mise en œuvre d'une démarche de prévention des TMS de façon structurée :

- **Approche hiérarchisée** pour prendre conscience des postes les plus à risque et encourager à agir sur ces postes
- **Approche méthodologique** pour décliner une démarche étape par étape de façon pédagogique
- **Approche par amélioration continue** pour démontrer qu'il est possible d'agir sur les risques liés aux TMS et de la décliner sur d'autres risques

ETAPE 01 : PAR QUOI SUIS-JE CONCERNÉ ?

Etape 1 : en quoi suis-je concerné ?

- Réaliser un état des lieux pour savoir si l'entreprise est concernée par les TMS : **QUIZ**
- Evaluer la progression dans la démarche de prévention des TMS et les axes de progrès : **outil d'évaluation de la démarche**
- Définir des indicateurs et mettre en place un **tableau de bord TMS** qui sera suivi tout le long de la démarche de prévention



TMS Pros
une démarche efficace et pérenne



ETAPE 02 : PAR QUOI COMMENCER ?

Etape 2 : par quoi commencer ?

- S'engager dans la démarche : [Lettre d'engagement](#)
- Faire le bilan des compétences et ressources disponibles notamment pour le pilotage, l'animation et la conduite du projet : [QUIZ / Offre de formation / Incitations financières / Brochure INRS ED860](#)
- Mobiliser les salariés dans la démarche en les informant sur les risques auxquels ils sont exposés
- Identifier les postes et situations à risques prioritaires dans l'entreprise : [Dépistage](#)
- Définir et cadrer le projet de prévention des TMS : [Note de cadrage](#)

TMS Pros
une démarche efficace et pérenne



ETAPE 03 : COMMENT AGIR ?

Etape 3 : comment agir ?

- Approfondir les situations prioritées par le dépistage en réalisant un diagnostic : **Méthode d'analyse de la charge physique de travail & RITMS 3**
- Agir sur les facteurs de risques identifiés par le diagnostic (ex: facteurs biomécaniques, psychosociaux, organisationnels) et formaliser un plan d'action avec la définition des actions prioritaires



TMS Pros
une démarche efficace et pérenne



Comment agir ?

- Plan d'actions
- Méthode d'analyse de la charge physique de travail
- Repères pour l'intervention en prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (RITMS 3)

ETAPE 04 : QUELS RÉSULTATS ?

Etape 4 : quels résultats ?

- Réaliser l'évaluation du plan d'actions (les facteurs de risques identifiés ont-ils été supprimés ou limités ?)
- Vérifier l'impact des actions menées grâce au **Tableau de bord TMS** qui peut être enrichi de nouveaux indicateurs
- Evaluer la progression dans la démarche de prévention des TMS et les axes de progrès : **outil d'évaluation de la démarche**



TMS Pros
une démarche efficace et pérenne



ETAPE 04 VALIDÉE : QUELLE SUITE ?

Etape 4 validée : la suite

- Assurer une veille « TMS » dans l'entreprise
- Maintenir les performances des solutions mises en place et des compétences en prévention des TMS et de la communication
- Mettre à jour la partie risques de votre document unique et évaluer vos risques à chaque changement de procédé et au moins une fois par an



TMS Pros
une démarche efficace et pérenne



L'ESPACE PUBLIC TMS PROS

Documents utiles

- « Tableau de bord TMS (prérempli) »
Outil - XLSX, 217.66 Ko
- « Tableau de bord TMS (vierge) »
Outil - XLSX, 218.03 Ko
- « Tableau de bord TMS - Secteur sanitaire et social »
Outil - XLSX, 157.35 Ko
- « Radar d'auto évaluation (TMS) »
Modèle - DOC, 1.05 Mo
- « Évaluation de la démarche de prévention des TMS »
Outil - XLSX, 299.97 Ko
- « TMS : aide à la rédaction de votre lettre d'engagement »
Outil - DOC, 83 Ko
- « Dépistez les risques de TMS dans votre entreprise (prérempli) »
Outil - XLSX, 463.25 Ko
- « Dépistez les risques de TMS dans votre entreprise (vierge) »
Outil - XLSX, 1.02 Mo
- « Dépistez les risques de TMS dans votre entreprise (vierge) - secteur sanitaire et social »
Outil - XLSX, 1.02 Mo
- « TMS : aide à la rédaction de votre note de cadrage »
Outil - DOC, 117.5 Ko
- « Méthode d'analyse de la charge physique de travail (TMS) »
Outil - XLSX, 397.01 Ko
- « Méthode d'analyse de la charge physique de travail (TMS) - Secteur sanitaire et social »
Outil - XLSX, 401.25 Ko
- « Plan d'actions TMS (prérempli) »
Outil - XLSX, 208.56 Ko
- « Plan d'actions TMS (vierge) »
Outil - XLSX, 207.63 Ko
- « Plan d'actions TMS (vierge) - Secteur sanitaire et social »
Outil - XLSX, 2.77 Mo

L'offre de service est accessible via
[Ameli entreprise.fr](https://www.ameli.fr/entreprise)



L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

OFFRE DE SERVICE AUX ENTREPRISES





LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

L'offre de formation TMS PROS

L'OFFRE DE FORMATION TMS PROS

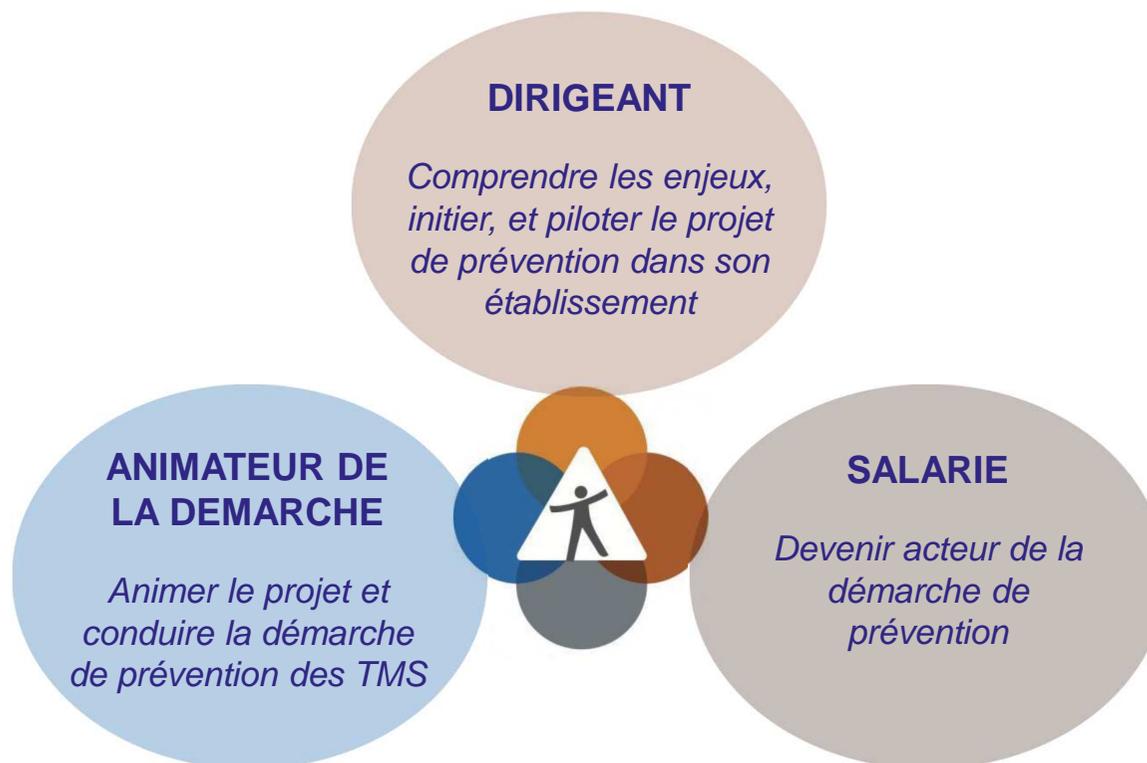


FINALITÉ

Cette offre de formation permet aux acteurs de la démarche :

- de **prendre conscience** des enjeux liés aux TMS pour l'entreprise
- de **faire approprier** la démarche de prévention
- de **faciliter** la compréhension de la démarche de prévention
- d'**impliquer** les différents acteurs de l'entreprise
- de **pérenniser** la démarche et les résultats obtenus sur les performances de l'entreprise

L'OFFRE DE FORMATION TMS PROS



L'OFFRE DE FORMATION TMS PROS





LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Les aides financières



L'AIDE TMS PROS DIAGNOSTIC

Identifiez les risques de TMS pour vos salariés.



L'offre jusqu'au 31 décembre 2020

- Plafonnée à 25000 €, cette aide permet de financer 70% du montant de ces prestations (HT) :
 - la **formation d'une personne ressource** en interne
 - une **prestation ergonomique** pour la réalisation d'un **diagnostic** de prévention des TMS (étude des situations de travail + plan d'actions)

La cible

- Réservée aux entreprises de **1 à 49 salariés** en France et dépendant du régime général

L'objectif

- Identifier et maîtriser les risques de TMS
 - > Etapes 2 et 3 de la démarche TMS Pros



L'AIDE TMS PROS ACTION

Réduisez les risques de TMS pour vos salariés



L'offre jusqu'au 31 décembre 2020

- Plafonnée à 25000 € - plancher à 1000 €
TMS Pros Action permet de financer à hauteur de 50 % de l'investissement hors taxes (HT), **l'achat de matériel et/ou d'équipements** + formations adaptées
 - à condition de fournir au préalable **un diagnostic et un plan d'actions** réalisés par un prestataire ou un salarié ayant les compétences nécessaires pour mener le projet de prévention des TMS.

La cible

- Réservée aux entreprises de **1 à 49 salariés** en France et dépendant du régime général

L'objectif

- Transformer durablement les situations de travail à risques TMS
 - ▷ Etape 3 de la démarche TMS Pros

LE CONTRAT DE PRÉVENTION



L'objectif

- Financer des projets innovants pour améliorer les conditions de santé et de sécurité au sein de l'entreprise

Les prérequis

- Existence d'une convention nationale d'objectifs : ensemble d'accords conclu entre les Organisations Professionnelles représentatives d'une branche d'activité et la CNAM
- L'entreprise doit être à jour des obligations sociales, notamment des cotisations Urssaf

La cible

- Entreprises dont l'effectif global est inférieur à 200 salariés



LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Le réseau d'experts, pour vos ergonomes

RESEAU ERGONOMES DE MIDI-PYRÉNÉES

1. Le réseau des ergonomes référencés

- <https://www.carsat-mp.fr/files/live/sites/carsat-mp/files/PDF/Entreprises/TMS/Liste-intervenants-ergonomie.pdf>

2. Comment adhérer et accéder à la convention ?

- <https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/par-type-de-risque/tms.html#paragraphe-Faire%20appel%20%C3%A0%20un%20intervenant%20en%20Ergonomie>



LES RESSOURCES A VOTRE DISPOSITION

SUPPORTS

Une page internet et un témoignage local en vidéo :

- <https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/par-type-de-risque/tms.html>
- <https://youtu.be/CCMyKz7aw-0>

Des pages internet AMELI avec des témoignages sectoriels en vidéo :

Les TMS

- <https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/sante-travail/risques/troubles-musculosquelettiques-tms>
- <https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/sante-travail/risques/troubles-musculosquelettiques-tms/demarche-tms-pros>
- <https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/sante-travail/risques/troubles-musculosquelettiques-tms/secteurs-activite>

Le mal de dos :

- <https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/sante-travail/risques/mal-dos>
- <https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/sante-travail/risques/mal-dos/solutions>

Les recommandations nationales R471 et R503

- <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/31332/document/r471.pdf>
- <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/501144/document/r503.pdf>

VOS QUESTIONS ?

PLACE AUX ÉCHANGES

prevention.habilitation@carsat-mp.fr

toulousebaltmspros@carsat-mp.fr



MERCI DE VOTRE ATTENTION